



Déshériter un petit fils de la part de son père décédé

Par **legowick**, le **02/03/2011 à 13:19**

Bonjour, j'aimerais savoir si un grand père peut déshériter son petits fils ? En fait mon demi-frère a perdu son père en avril 2007, et son grand père ne souhaite pas lui donner la part d'héritage qui était destiné à son père, sans aucun prétexte, et souhaite partager cette part à ses autres petits enfants. A-t-il le droit de faire cela ? Déshériter son petit fils de la part de son père (décédé) ? Merci de votre réponse ! Bien cordialement

Par **amajuris**, le **02/03/2011 à 13:23**

bjr, à la succession du grand père le petit fils sera héritier en représentation de son père décédé qui était héritier réservataire. donc en application de la loi votre demi-frère ne peut pas être déshériter de la part revenant à son père. vous pouvez consulter un notaire pour confirmation.

Par **corima**, le **02/03/2011 à 13:26**

Non, le petit fils vient en représentation de son père décédé et il a droit à la part réservataire de son père. Le grand père peut par contre décider de donner la quotité disponible aux autres petits enfants mais votre demi-frère touchera la part réservataire de son père, c'est la loi et le grand père ne peut rien y faire. Evitez de le dire au grand père, il serait bien capable de tout manger pour qu'un seul n'ait rien, donc il n'y aurait plus rien pour personne. Laissez le parler